

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

Collectivité territoriale

VILLE D'AVALLON - Correspondant : Monsieur Jean-Yves CAULLET

Maire - 37, Grande rue Aristide Briand B.P. 167 - 89206 AVALLON Cedex

Tél. 03.86.34.13.50 – Fax : 03.86.34.46.25 – adresse internet : contact@ville-avallon.fr

2. OBJET DE L'OPERATION

PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA COLLECTIVITE – ANNEES 2018 à 2020

3. PROCEDURE DE PASSATION

Procédure adaptée, selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

4. ALLOTISSEMENT

Les prestations sont réparties en CINQ lots qui seront traités par marché séparé, à savoir :

- Lot n° 1 : Assurance DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES
- Lot n° 2 : Assurance RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES
- Lot n° 3 : Assurance FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES
- Lot n° 4 : Assurance PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET ELUS
- Lot n° 5 : Assurance RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITANT D'AERODROME

5. LIEU D'EXECUTION : AVALLON

6. VARIANTES

Les variantes libres, au sens de l'article 58-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas autorisées.

Les variantes imposées, au sens de l'article 58-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, sont définies à l'acte d'engagement et aux conditions particulières de chaque lot.

7. DUREE DU MARCHE

A compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de trois ans avec faculté de résiliation annuelle sous préavis de quatre mois.

8. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Jusqu'à SIX mois à compter de la date limite de réception des offres.

9. JUSTIFICATIONS ET DOCUMENTS A PRODUIRE A LA REMISE DES OFFRES :

Détail figurant au règlement de la consultation.

10. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

L'examen des candidatures sera effectué selon l'article 55 du décret n° 2016-360 de 25 mars 2016. Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les capacités techniques, financières et professionnelles.

11. CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et à son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur. L'acheteur a la possibilité d'attribuer les contrats sur la base des offres initiales sans négociation.

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée selon les critères ci-dessous et le cas échéant après négociations.

- Nature et étendue des garanties –
Qualité des clauses contractuelles coefficient 5
- Tarification coefficient 4
- Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment
des sinistres coefficient 1

12. RENSEIGNEMENTS & INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Société PROTECTAS – Monsieur Metin METIN
6 rue de la Madeleine – 25000 BESANÇON
Fax : 02.99.08.33.41 – Courriel : conseil@protectas.fr

13. ADRESSE A LAQUELLE LE DOSSIER DE CONSULTATION PEUT ETRE OBTENU ET OU DOIT ETRE ENVOYE LE DOSSIER OFFRE

Ville d'Avallon - Service Commande publique
37, Grande Rue A. Briand - 89200 AVALLON – ☎ : 03.86.34.84.17
e-mail : marchespublics@ville-avallon.fr

Envoi sous format papier : sous pli cacheté portant la mention
PROCEDURE ADAPTEE - ASSURANCES – ne pas ouvrir

Consultable et/ou téléchargeable et/ou dépôt d'offre par voie électronique
www.e-bourgogne.fr réf. ASSURANCES20182020

14. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

16 OCTOBRE 2017 à 17 h 00

15. RENSEIGNEMENTS POUR INTRODUCTION DES RECOURS

Tribunal Administratif – 22, rue d'Assas – 21000 DIJON

16. DATE DU PRESENT AVIS DE PUBLICATION

12 SEPTEMBRE 2019.
